

**Fiches de données de sécurité****FXA975 Intersleek 970 Yellow Part A****Version No. 2 Date de la révision 30/11/11**

Conforme aux exigences de la Réglementation (CE) N°1907/2006 (REACH), Annexe II et Réglementation (CE) N° 1272/2008

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit** Intersleek 970 Yellow Part A

Code du produit FXA975

Numéro d'enregistrement

[:commentstart]

Désignation de la substance Intersleek 970 Yellow Part A

N° d'index

N° CE

N° REACH

N° CAS

[:commentstop]

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Usage normal Voir la fiche technique  
Réservé à usage professionnel

Mode d'application Voir la fiche technique

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

<b>Fabricant</b>	International Paint Ltd. Stoneygate Lane Felling Gateshead Tyne and Wear NE10 0JY UK	<b>Fournisseur</b>	International Peinture SA 12, rue Théodore Maillart BP 1291 76068 Le Havre Cedex France
------------------	--	--------------------	---

**Téléphone No** +44 (0)191 469 6111 **Téléphone No** +33 (0)2 35 22 13 50**Télécopie** +44 (0)191 438 3711 **Télécopie** +33 (0)2 35 22 13 52**1.4. Numéro d'appel d'urgence****Fabricant** +44 (0)191 469 6111 (24 hr) **Fournisseur** +33 (0)2 35 22 13 50 (24 hr)**No de téléphone d'un organisme officiel:  
Conseils destinés aux médecins et aux hôpitaux  
uniquement**

+44 (0)844 892 0111

+33 (0)1 40 05 48 48

**Email** sdsfellinguk@akzonobel.com**SECTION 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Mélange PAS encore classifié selon la Réglementation (CE) N° 1272/2008****Classification conformément aux directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE.**

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément à la directive 1999/45/CE

Contient:

Phrase P

## 2.3. Autres dangers

### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Substances présentant un danger aux termes de la Directive Substances Dangereuses 67/548/CEE - arrêté du 10 octobre 1983, ou avec valeurs limites d'exposition.

Voir chapitre 8 pour les limites.

Noms/Désignations chimiques	Poids %	67/548/CEE Classification	Classification CE N° 1272/2008	Notes
Xylène CAS: 0001330-20-7 Numéro CE 215-535-7 Numéro d'index: 601-022-00-9 N° Enr. REACH:	2.5 - < 10	R10 Xn;R20/21 Xi;R38	Flam. Liq. 3;H226 Acute Tox. 4;H332 Acute Tox. 4;H312 Skin Irrit. 2;H315	C [1][2]
Vanadate de bismuth CAS: 0014059-33-7 Numéro CE 237-898-0 Numéro d'index: N° Enr. REACH: 01-2119486965-17	2.5 - < 10	Xn;R48/20	Acute Tox. 4;H332 STOT RE 2;H373	[1]
Éthylbenzène CAS: 0000100-41-4 Numéro CE 202-849-4 Numéro d'index: 601-023-00-4 N° Enr. REACH:	1 - < 2.5	F;R11 Xn;R20	Flam. Liq. 2;H225 Acute Tox. 4;H332	[1][2]
Phosphate de zinc CAS: 0007779-90-0 Numéro CE 231-944-3 Numéro d'index: 030-011-00-6 N° Enr. REACH: 01-2119485044-40-xxxx	0 - < 1	N;R50-53	Aquatic Acute 1;H400 Aquatic Chronic 1;H410	[1]

[1] Substance classifiée dangereuse pour la santé ou l'environnement

[2] Substance présentant une limite d'exposition sur le lieu de travail

[3] Substance PBT ou vPvB

\* L'énoncé complet des phrases est indiqué dans la section 16.

### SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

Cas général

Inhalation

Contact avec la peau

## Contact avec les yeux

## Ingestion

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

### 5.3. Conseils aux pompiers

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Manipulation

#### Dans zone de stockage

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Les valeurs limites d'exposition suivantes ont été établies par: le Ministère du Travail.

Substance	V.L.E.(15mm)		V.M.E.(8 h/j)		Commentaires
	ppm	mg/m <sup>3</sup>	ppm	mg/m <sup>3</sup>	
Titanium dioxide	-	-	-	10	
Xylène	100	442	50	221	*
Éthylbenzène	100	442	20	88.4	*

\* Risque de pénétration percutanée.

### Valeurs DNEL/PNEC

|:commentstart| PLACE DNEL TABLE HEADER HERE

DNEL Table data

PNEC data

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Protection des yeux/du visage

Protection de la peau

Divers

Protection respiratoire

Risques thermiques

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Aspect

Odeur

Seuil olfactif

pH

Point de fusion / point de congélation (°C)

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition (°C)

Point d'éclair (°C)

Vitesse d'évaporation (Ether = 1)

Inflammabilité (solide, gaz)

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

Limite inférieure d'explosion;:

Limite supérieure d'explosivité:

Tension de vapeur (Pa)

Densité de vapeur

Densité relative

0.00

Solubilité(s)

Coefficient de distribution n-octanol/eau (Log Kow)

Température d'auto-inflammation (°C)

Température de dégradation (°C)

Viscosité (cSt)

### 9.2. Autres informations

Pas d'autres informations

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

10.2. Stabilité chimique

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

10.4. Conditions à éviter

10.5. Matières incompatibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

## SECTION 11: Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Ingrédient	Oral LD50, mg/kg	Cutané LD50, mg/kg	Inhalation Vapeurs LD50, mg/L/4hr	Inhalation poussières/ brouillards LD50, mg/L/4hr
Phosphate de zinc - (7779-90-0)	5,000.00, Rat	Aucune donnée disponible.	Aucune donnée disponible.	Aucune donnée disponible.
Vanadate de bismuth - (14059-33-7)	Aucune donnée disponible.	Aucune donnée disponible.	Aucune donnée disponible.	Aucune donnée disponible.
Xylène - (1330-20-7)	4,299.00, Rat	1,548.00, Lapin	20.00, Rat	Aucune donnée disponible.
Éthylbenzène - (100-41-4)	3,500.00, Rat	15,433.00, Lapin	17.20, Rat	Aucune donnée disponible.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Écotoxicité aquatique

Noms	96 hr LC50 fish, mg/l	48 hr EC50 crustacea, mg/l	ErC50 algae, mg/l
Xylène - (1330-20-7)	3.30, Oncorhynchus mykiss	8.50, Palaemonetes pugio	100.00 (72 hr), Chlorococcales
Vanadate de bismuth - (14059-33-7)	Aucune donnée disponible.	Aucune donnée disponible.	Aucune donnée disponible
Éthylbenzène - (100-41-4)	4.20, Oncorhynchus mykiss	2.93, Daphnia magna	3.60 (96 hr), Pseudokirchneriella subcapitata
Phosphate de zinc - (7779-90-0)	0.09, Oncorhynchus mykiss	0.04, Daphnia magna	0.136 (72 hr), Selenastrum capricornutum

### 12.2. Persistance et dégradabilité

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

### 12.4. Mobilité dans le sol

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

### 12.6. Autres effets néfastes

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

**ADR/RID/ADN**

<b>IMDG</b>	<b>Classe/Div Ségrégation du groupe</b>	<b>Sous-catégorie</b>
	<b>EmS</b>	
<b>OACI/IATA</b>	<b>Classe</b>	<b>Sous-catégorie</b>

#### **14.4. Groupe d'emballage**

#### **14.5. Dangers pour l'environnement**

**ADR/RID/ADN** Environmentally Hazardous:

**IMDG** Polluant marin:

#### **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Pas d'autres informations

#### **14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable

### **SECTION 15: Informations réglementaires**

**Législation UE**

**Législation nationale**

### **SECTION 16: Autres informations**

Les informations données dans cette fiche sont requises aux termes de la Règlement (CE) N° 1907/2006.

Texte complet des phrases dont le n° figure au chapitre 3:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H332 Nocif par inhalation.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

R10 Inflammable.

R11 Facilement inflammable.

R20 Nocif par inhalation.

R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.

R38 Irritant pour la peau.

R48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**Il s'agit de la première révision de ce format SDS, les changements de la révision précédente ne s'applique pas.**

Fin du document



La Fiche Technique , la Fiche de Données de Sécurité et l'étiquette sur la boîte de produit constituent l'ensemble des informations relatives à un produit. Pour se procurer la Fiche Technique d'un produit, contacter International ou se connecter sur un de nos sites internet. [www.yachtpaint.com](http://www.yachtpaint.com), [www.international-marine.com](http://www.international-marine.com), [www.international-pc.com](http://www.international-pc.com).